

# CONSEIL MUNICIPAL du 26 février 2019

## COMPTE-RENDU

**Présents :** Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Monsieur Bernard CROIX qui avait remis pouvoir à Monsieur Gilles PERSINET.

**Absents Excusés :** Monsieur Michaël BLONDELLE, Madame Emmanuelle HALLÉ, Madame Snéjana MILOSAVLJEVIC, Madame Sophie RUELLET et Madame Chantal RAVIER (uniquement pour les deux premiers points)

**Secrétaire :** Marie-José SIWECK

Le Conseil Municipal a délibéré sur les affaires suivantes :

### Ouverture anticipée de crédits d'investissement

*Rapporteur : Monsieur Alain LESCOUET*

Afin de pouvoir mener à bien des opérations d'investissement avant le vote du budget, il est aujourd'hui nécessaire de procéder à l'ouverture anticipée des crédits d'investissement 2019 suivants :

Désignation des investissements	Article	Opération	Sous fonction	Montant
Remplacement chauffe-eau électrique local pompes relevage - Maison des Associations	2158	088	414	161,00 €
Remplacement arbustes Talus terrain de Foot + Massifs	2121	870	823	1 050,00 €
Remplacement arbustes Parking du St Fiacre le long du mur du Cimetière	2121	870	823	124,00 €
Achat arbustes entrée de ville Champigny	2121	870	823	273,00 €
Achat arbustes parking du Gymnase	2121	870	411	364,00 €
Remplacement téléphone de verbalisation - MOTOROLA MOTO G6	2183	740	112	416,00 €
Habillage de l'entrée du gymnase	2313	387	411	3 664,00 €
Acquisition de la parcelle AI 242 - impasse de la Vesle	2111	900	824	54 406,00 €
Frais d'actes pour l'acquisition de la parcelle AI242 - impasse de la Vesle	2111	900	824	6 000,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>66 458,00 €</b>

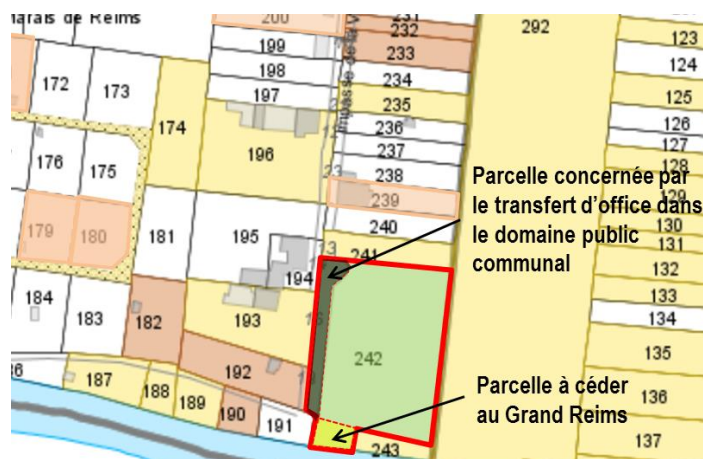
**Adopté par 16 (seize) voix POUR et 1 (une) voix CONTRE (Madame Séverine HENRY).**

### Acquisition de la parcelle AI 242 située impasse de la Vesle appartenant à Madame DALIFARD

*Rapporteur : Monsieur Alain LESCOUET*

La commune a l'opportunité d'acquérir la parcelle cadastrée section AI n°242, pour une superficie de 3 392 m<sup>2</sup>, située au bout de l'impasse de la Vesle. La propriétaire accepte une cession pour un montant de 54 406 euros, hors frais de rédaction d'acte avec les conditions particulières suivantes :

- Engagement de vendre au profit de la communauté urbaine du Grand Reims une superficie de 157 m<sup>2</sup> en bord de Vesle, conformément au plan ci-contre, au prix de 4 604 euros
- Procédure en cours de transfert d'office dans le domaine public communal d'une bande de 281 m<sup>2</sup> de la parcelle (rétrocession de l'impasse de la Vesle).



L'acquisition de cette parcelle de jardin permettrait de poursuivre la politique de réserve foncière sur le secteur, autour de la Vesle, la commune ou le Grand Reims étant déjà propriétaires de terrains voisins.

Le conseil municipal a été invité à délibérer et à décider d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de la dite parcelle dans les conditions précitées.

**Adopté à l'unanimité**

### Débat préparatoire à l'élaboration du Budget 2019

*Rapporteur : Monsieur Alain LESCOUET*

Il a été proposé de tenir ce débat qui permet aux élus municipaux d'avoir une première vision du budget communal de l'année 2019 en phase de construction et de définir les grandes orientations budgétaires.

Le conseil municipal a pris acte, à l'unanimité des suffrages exprimés, de la tenue de ce débat.